



## **Sicur Delta rejoint Delta Plus Group pour accélérer le déploiement des systèmes de protection du travail en hauteur haut de gamme en Europe et en Italie**

Delta Plus Group (Euronext Growth Paris – FR0013283108 – ALDLT), acteur majeur des Équipements de Protection Individuelle et Collective (E.P.I. et E.P.C.), engagé dans la protection des personnes au travail, annonce l'acquisition de la société Sicur Delta, acteur majeur italien des systèmes de protection contre les chutes de hauteur.

L'acquisition de Sicur Delta s'inscrit dans la stratégie de montée en gamme du groupe et de consolidation de sa part de marché. Elle poursuit deux objectifs complémentaires :

- (i)** L'établissement d'une plateforme de croissance pour sa division « Systèmes » en Italie :  
En acquérant le leader local des systèmes de protection du travail en hauteur, Delta Plus Group s'offre une base opérationnelle de premier plan sur un marché européen clé ;
- (ii)** La mise en commun des expertises « Systèmes » :  
L'intégration de Sicur Delta permet de renforcer l'offre globale de solutions antichute en Europe, créant des synergies commerciales fortes avec les structures existantes du Groupe en France, aux Pays-Bas, en Belgique, en Suisse et en Espagne.

L'intégration sera placée sous le signe de la continuité. David del Tacca, fondateur de la société, continuera à diriger l'entité et rejoindra la division « Systèmes » de Delta Plus Group, apportant son expertise technique et sa connaissance fine du marché italien.

La société sera intégrée à 100% dans les comptes consolidés du Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### **Présentation de Sicur Delta**

Basée à Santa Croce Sull' Arno (Pise) et à Ugnano (Bergame), Sicur Delta est une référence sur le marché italien de la sécurité en hauteur. La société réalise un chiffre d'affaires d'environ 10,5 M€, affiche une marge opérationnelle supérieure à celle du Groupe et emploie 38 collaborateurs.

La quasi-totalité de son activité est réalisée en Italie. Depuis sa création en 2007 par David del Tacca, l'entreprise a développé un savoir-faire industriel reconnu, produisant une gamme complète conforme aux normes italiennes et européennes : systèmes de lignes de vie, ancrages, garde-corps, échelles à crinoline et passerelles.

**Jérôme Benoit, Président Directeur Général de Delta Plus Group :**

« C'est avec grand plaisir que nous accueillons David et toute son équipe au sein du Groupe. Leur expertise produit et leur culture du service client viennent parfaitement compléter notre dispositif européen dans les métiers de la protection collective et des systèmes antichute. »

## **Delta Plus Group**

Basé à Apt (Vaucluse), Delta Plus Group conçoit, normalise, fabrique et commercialise une gamme complète d'équipements de protection individuelle et collective. En 2025, le Groupe a réalisé 389,6 M€ de chiffre d'affaires, en servant des clients dans plus de 110 pays, grâce à 47 filiales implantées dans 31 pays et à l'engagement de 3 748 collaborateurs.

Depuis 2020, Delta Plus Group a su conjuguer croissance, résilience et discipline d'exécution dans un environnement pourtant marqué par des crises successives. En parallèle de son développement organique, le Groupe a mené une politique d'acquisitions ciblées, renforçant sa présence dans des zones à fort potentiel et sur des segments à plus forte valeur ajoutée. Après plusieurs années de forte expansion, les 24 derniers mois ont été marqués par un ralentissement macroéconomique plus prononcé ; le Groupe a mis à profit cette période pour accélérer la structuration de son organisation, renforcer sa montée en gamme, préserver sa rentabilité opérationnelle et préparer le prochain cycle de croissance.

Sur l'exercice 2025, Delta Plus Group a ainsi démontré la solidité de son modèle, avec un repli organique limité à -2,0% malgré un effet de change défavorable de -14,0 M€. L'effet périmètre positif de +11,4 M€ a contribué à amortir cet impact, tandis que la rentabilité opérationnelle courante s'est maintenue à un niveau solide de 44,4 M€, soit 11,4% du chiffre d'affaires. Le résultat net part du Groupe s'élève à 27,2 M€ et les capitaux propres à 275,2 M€, traduisant le maintien d'une structure financière saine.

À l'image des deux dernières années, l'exercice 2026 demeure marqué par un niveau élevé d'incertitudes géopolitiques et macroéconomiques à court terme, susceptible d'entretenir la volatilité de certaines devises et de générer de nouvelles tensions ciblées sur les coûts de transport, de fret maritime ou certaines matières premières.

Dans ce contexte, Delta Plus Group aborde 2026 avec ambition et prudence. Fort de la diversification géographique de ses activités, de la montée en valeur de son offre, de sa discipline opérationnelle et de l'agilité de sa chaîne de valeur, le Groupe vise un retour à la croissance organique, la consolidation de ses positions dans les zones à fort potentiel, ainsi que la poursuite active de sa stratégie de croissance externe.

Pour soutenir cette trajectoire, Delta Plus Group entend s'appuyer sur une structure financière robuste, offrant la flexibilité nécessaire au financement de son développement à long terme.

---

**Prochaine publication** : Chiffre d’Affaires 1<sup>er</sup> trimestre 2026  
Mardi 12 Mai 2026, après bourse

**A propos de DELTA PLUS**

---

*Delta Plus Group conçoit, normalise, fabrique et commercialise une gamme complète d’Equipements de Protection Individuelle et Collective. Delta Plus Group est cotée sur EURONEXT GROWTH PARIS (ISIN : FR0013283108 - Mnémo : ALDLT)*

Plus d’informations : [www.deltaplusgroup.com](http://www.deltaplusgroup.com)

**CONTACT**

---

## GLOSSAIRE

### Définition de la croissance organique, ou croissance à périmètre et taux de change constants

La croissance organique, ou croissance à périmètre et taux de change constants est calculée en excluant les impacts des variations des taux de change ainsi que les effets de périmètre (impact des acquisitions et des cessions).

Le retraitement de l'effet de change consiste à calculer les agrégats de l'année en cours au taux de change de l'année précédente.

Le retraitement des effets de périmètre, pour les entités entrantes (acquisitions) consiste :

- Pour les entrées de périmètre de l'année en cours à retrancher la contribution de l'acquisition des agrégats de l'année en cours
- Pour les entrées de périmètre de l'année précédente, à retrancher la contribution de l'acquisition du 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours jusqu'au dernier jour du mois de l'année en cours où a été réalisée l'acquisition l'année précédente

Le retraitement des effets de périmètre, pour les entités sortantes (cessions) consiste :

- Pour les sorties de périmètre de l'année en cours, à retrancher les contributions de l'entité sortie aux agrégats de l'année précédente à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois de cession
- Pour les sorties de périmètre de l'année précédente, à retrancher les contributions de l'entité sortie aux agrégats de l'année précédente